

REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

CONSEIL MUNICIPAL DU 27 JUIN 2024

Délibération n°2024-32

Objet :

ADOPTION DU BUDGET SUPPLÉMENTAIRE 2024 DE LA VILLE

L'an deux mille vingt-quatre, le vingt-sept juin, à dix-huit heures, les membres composant le Conseil municipal de la ville de GOYAVE, dûment convoqués par voie électronique et individuellement par Monsieur le Maire, le 20 juin 2024, conformément aux articles L.2121-10 et L.2121-12 du Code général des collectivités territoriales, se sont réunis sous la présidence de Monsieur Ferdy LOUISY, Maire, à la Salle des délibérations de l'Hôtel de Ville en vue de délibérer sur les points inscrits à l'ordre du jour

Étaient présents au début de la séance : 15

Maire : M. Ferdy LOUISY

Adjoints :

Mme Jenifer GÉRAN
Mme GAMER Geneviève
Mme Suzy LAPIERRE DE MELINVILLE

Conseillers municipaux

M. Lucien JOSÉPHINE
M. Philippe TARER
Mme Nadia CONSTANT
M. Félix EMMANUEL
Mme Hélène NAGAMAN
Mme Marielle LAROCHELLE
Mme Léone FORTUNÉ
Mme Cynthia CHAPOULIE
Mme Jacqueline JANGAL
Mme Tiphany MELANE
M. Meddy TOTO

Nombre de membres	En exercice	29
	Présents	16
	Absents	12
	Procuration	01
Vote	Pour	17
	Contre	00
A l'unanimité	Abstention	00
	Votants	17

Date de la convocation	20 juin 2024
Acte rendu exécutoire	
le.....	15 JUL. 2024.....
après transmission électronique en Préfecture	
le.....	15 JUL. 2024.....
et mise en ligne sur le site de la commune	
le.....	15 JUL. 2024.....

Absents ayant donné pouvoir : 01

Mme Chantal REGENT donne procuration à Mme Jacqueline JANGAL

Arrivé(e.s) en cours de séance: 01 : M. Luc DONNET (arrivé à 18h49)

Absents : 12

M. Daniel PÉTRIS, M. Achille ADONAI, M. Michel CATHERINE, M. Antoine SAHAÏ, M. Patrick BROCHANT, Mme Dominique BODESSON, Mme Marie-Louise MÉLON, M. Patrick PÉTRIS, Mme Estelle GALETTE, M. Remy SEAN, M. Hille, M. Meryse CITRONNELLE, M. Bernard ZORA.

AR-Préfecture de Basses

971-21971140-20240716-5-BF

Réception par le Préfet : 16-07-2024

Secrétaire de séance désignée à l'unanimité (Art L2121-37 du CGCT) : Mme Nadia CONSTANT

Publication le : 16-07-2024

LE CONSEIL MUNICIPAL,

Vu le Code Général des collectivités Territoriales ;

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57 ;

Vu la délibération n°2024-17 du 15 avril 2024 portant examen et vote du budget primitif de l'année 2024 ;

Vu la délibération n°2024-29 du 27 juin 2024 relative au Compte de Gestion 2024 de la ville ;

Vu la délibération n°2024-30 du 27 juin 2024 approuvant le Compte Administratif 2023 de la ville ;

Vu la délibération n°2024-31 du 27 juin 2024 portant affectation du résultat 2023 du budget de la ville ;

Considérant la nécessité d'ajuster les dépenses de fonctionnement et d'investissement ;

Considérant les débats tenus en séance ;

APRÈS EN AVOIR DÉBATTU,
DÉCIDE À L'UNANIMITÉ DES MEMBRES PRÉSENTS ET REPRÉSENTÉS

Article 1 : d'adopter le Budget Supplémentaire de l'exercice 2024, qui s'équilibre en recettes et en dépenses, après prise en compte des résultats de l'exercice 2023, selon les montants suivants :

- Pour la section de fonctionnement :
 - o Le montant des recettes à : 440 706,63 €
 - o Le montant des dépenses à : 440 706,63 €

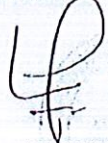
- Pour la section d'investissement :
 - o Le montant des recettes à : 486 529,11€
 - o Le montant des dépenses à : 486 529,11€

Article 2 : La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de BASSE TERRE dans un délai de deux mois à compter de sa publication et de sa réception par le représentant de l'Etat. Ce recours peut également être effectué par l'application informatique « Télérecours citoyens » accessible sur le site Internet www.telerecours.fr.

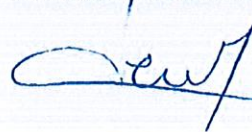
Article 3 : Monsieur le Maire, le Directeur Général des Services sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution de la présente délibération.

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus, pour extrait certifié conforme

Le Maire


Ferdy LOUISY

La Secrétaire de séance


Nadia CONSTANT